

Ruhengeri le 13 mars 1943

N° 183 / C.A.P.



Objet

Compte (Chèque)

C. Vauthier

Monsieur le Gérant,

En réponse à votre lettre 6889 du 8 mars 1943, j'ai l'honneur de vous informer que les mandats postaux que vous avez reçus sont à verser aux comptes chèques suivants:

- 1/ mandat de frs 36.052,25 au C.C. 92I de Rudahigwa Mutara
- 2/ mandat de frs 90.132,75 au C.C. 2590 des C.I.F. de Ruhengeri
- 3/ mandat de frs 94,50 au C.C. 92I de Rudahigwa Mutara
- 4/ Mandat de frs 239,25 au C.C. 2590 des C.I.F. de Ruhengeri

Les renseignements que je vous donne ci dessus auraient du figurer sur les mandats qui vous sont parvenus; je vous serais obligé de vouloir bien vous assurer qu'ils ne figurent pas et de me le faire savoir, auquel cas, je prierais Monsieur le Percepteur des Postes de Kigali de faire figurer tous les renseignements nécessaires sur les mandats postaux que je vous enverrai dans l'avenir.

Meilleux agrées, Monsieur le Gérant, mes salutations distinguées

L'Administrateur Territorial

VAUTHIER. D.

C. Vauthier

Monsieur le Gérant de la Banque du Congo Belge

USUMBURA

BANQUE DU CONGO BELGE

Société Anonyme

PCG/-

USUMBURA , le 3 mars 1943

Adresse Télégraphique:
CONGOBANKMonsieur l'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL
de & àR U H E N G E R I

Monsieur l'Administrateur,

Nous sommes en possession des mandats postaux suivants
emis le 26 février par le bureau de poste de Kigali, en votre
faveur.

N° 1	de francs	36.052,25	<i>Byumba 1943 CC 921</i>
2	"	90.132,75	<i>Cont. P.A.C. Impôt 1943 CC 2590</i>
3	"	94,50	<i>Byumba 1942 CC 921</i>
4	"	339,25	<i>Cont. C.A.C. Impôt 1942 CC 2590</i>

Nous tenons ces mandats en suspens en attendant vos
instructions quant à la destination à donner à ces mandats.